



Accident du travail refusé par l'employeur

Par **Machga**, le **21/01/2009** à **14:59**

L'employeur a-t-il le droit de rejeter la prise en charge d'un accident de travail sous prétexte de ne pas avoir été informé immédiatement alors que l'infirmière n'était pas encore en poste et mon chef absent de son bureau; Cependant un collègue a été témoin de l'accident ?

Par **domi**, le **21/01/2009** à **15:02**

[fluo]bonjour !!!![/fluo]

Au bout de combien de temps avez-vous prévenu l'employeur ? Domi

Par **Machga**, le **21/01/2009** à **15:05**

Excusez-moi Domi Bonjour, je ne pensais pas que ça fonctionnait comme un forum. J'ai prévenu l'employeur par le biais du témoin dans un premier temps puis par courrier envoyé le jour même en sortant de chez le médecin. Marc

Par **domi**, le **21/01/2009** à **15:09**

Le témoin a-t-il effectivement prévenu l'employeur ?? Par contre vous auriez dû prévenir votre employeur dans les 24h de la survenue de l'AT! un coup de téléphone aurait été plus judicieux que l'envoi d'un courrier !! ce courrier était-il en RAR ?? sinon ce n'est pas très

malin non plus .

Dans tous les cas , si le délai de 24 h n'a pas été respecté , il peut ne pas l'accepter ! Domi

Par **Machga**, le **21/01/2009** à **15:15**

Non pas d'envoi en recommandé, pour ce qui est du témoin je ne l'ai pas revu depuis donc je ne sais pas s' il a fait le nécessaire.

En tous cas merci pour vos reponses... Marc